



Gérontologie

L'Allocation personnalisée d'autonomie et ses disparités Les retraités les plus modestes plus longtemps bénéficiaires

Mandaté par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), l'Institut des politiques publiques (IPP) a mené une étude montrant des disparités dans le recours à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ⁽¹⁾. En mesurant la durée pendant laquelle une personne retraitée bénéficie de cette aide, l'IPP rend compte de la période de retraite passée avec ou sans perte d'autonomie reconnue. Les résultats révèlent que les retraités à plus basse pension commencent à percevoir l'APA en moyenne cinq ans plus jeunes que les plus aisés. De plus, les données confirment que les femmes bénéficient davantage de cette aide que les hommes en raison d'une espérance de vie plus élevée.

Environ sept femmes sur dix et quatre hommes sur dix perçoivent l'APA au cours de leur retraite. Cette aide est destinée à soutenir les personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de dépendance car elle permet de couvrir les frais liés aux besoins d'accompagnement pour réaliser des actes de la vie quotidienne, que ce soit à domicile ou en établissement. L'étude indique que l'APA est octroyée à un âge avancé et pour une durée plus courte que la pension de retraite. Les bénéficiaires la perçoivent pendant environ 10 % de leur durée totale de retraite.

Les retraités les plus modestes se voient attribuer l'APA pendant une durée plus longue. En effet, la part de la période de retraite passée avec cette aide est plus faible chez les 20 % de retraités les plus aisés qui bénéficient de l'APA pendant deux ans (soit 6 % de la période de retraite), contre deux ans et demi (14 %) pour les plus modestes. De même, cette part est plus réduite chez les hommes qui la perçoivent pendant 1,4 an (soit 6 % de la durée de leur retraite), contre 3,3 ans (12 %) pour les femmes en raison d'une meilleure santé à un âge donné et d'une moindre probabilité d'avoir besoin d'aides à l'autonomie. Par ailleurs, les femmes sont davantage représentées que les hommes parmi les retraités ayant les pensions les plus faibles.

Les écarts de durée passée avec l'APA selon le niveau de retraite mettent en évidence des inégalités de santé et un recours moins fréquent des retraités les plus aisés à l'APA à domicile. En effet, leur ticket modérateur, plus élevé, peut constituer jusqu'à 90 % du montant total de leur plan d'aide. Quant aux retraités les plus modestes, ils rencontrent davantage de difficultés à accéder à l'APA en établissement car ils peinent à payer le tarif d'hébergement, à moins de solliciter d'autres aides, telles que l'aide sociale à l'hébergement. Autrement dit, les inégalités de durée de retraite passée en tant que bénéficiaire de l'APA illustrent des disparités dans l'accès aux aides publiques et aux Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Les retraités aisés bénéficient plus tardivement de l'APA

Les durées passées avec l'APA mentionnées dans l'étude sont des moyennes calculées sur l'ensemble des retraités, y compris ceux qui décèdent avant de demander cette aide. En tenant compte des probabilités d'être encore en vie et d'accès à l'APA à différents âges, 57 % des



retraités en bénéficieraient à un moment donné de leur période de retraite. Ce taux varie selon le sexe avec 69 % des femmes qui percevraient l'APA, contre seulement 44 % des hommes.

Les autres retraités décèderaient avant d'avoir recours à cette aide. Les retraités y accèdent ainsi à un âge plus avancé lorsqu'ils sont plus aisés. Par exemple, pour l'APA à domicile, l'âge moyen d'accès est de 85,2 ans pour les hommes retraités les plus aisés, contre 77,7 ans pour ceux ayant une pension plus faible.

Enfin, les disparités sont assez marquées selon la catégorie socioprofessionnelle. Les hommes issus des cadres ou professions libérales passent en moyenne 1,1 année avec l'APA et en bénéficient à 86,4 ans, tandis que les anciens ouvriers non qualifiés y passent 1,6 année et y accèdent à 82,9 ans. Pour les femmes issues des cadres ou professions libérales, elles bénéficient de l'APA pendant 2,6 années, alors que les anciennes employées non qualifiées y ont recours pendant 3,4 années. Elles y accèdent en moyenne à 89 ans, contre 84,8 ans pour les autres.

À vos agendas

Le mardi 1^{er} avril, à Mayenne Accompagner son proche sans s'épuiser

Le mardi 1^{er} avril, de 14 h 30 à 16 h 30, salle des Châteliers, rue du Chemin-Montois, à Mayenne, l'Agirc-Arrco, la Maison des Aidants, le Centre de ressources territorial (CRT) et le Contrat local de santé de Mayenne Communauté organisent une « rencontre seniors » sur le thème : « Comment accompagner son proche sans s'épuiser ? »

Une table ronde réunira Stéphanie Montebran, infirmière coordinatrice de la Maison des Aidants (Mayenne), accompagnée de témoins ; Maxime Le Floch, médecin à la consultation Mémoire, à Laval ; Mélissa Perrier, psychologue à la Maison des

Aidants ; Marie-Laure Verger, sophrologue au sein de l'Équipe mobile de soins palliatifs du Centre hospitalier du Nord-Mayenne. Ils traiteront les questions suivantes : comment se reconnaître comme aidants ? Quels sont les signes d'épuisement, les mécanismes du stress et leurs conséquences sur la santé ? Quelles solutions ou aides pour faire face et les prévenir ?

La table ronde sera suivie d'une présentation et découverte d'une solution de répit à travers une séance de sophrologie.

Gratuit, ouvert à tous. Collation offerte.

Ne pas oublier !



Le dimanche 30 mars, à Laval (campus EC 53)
**Fête de l'Histoire pour férus ou novices,
jeunes ou moins jeunes...**

Forum des associations, conférences, expositions, animations...

La pensée hebdomadaire

« Le sentiment partagé par beaucoup de citoyens est que la politique est à l'arrêt, qu'elle n'agit plus, que les discours politiques sont asséchés, d'un autre temps, sans imagination, sans prise sur la vraie vie. Nous avons pourtant besoin de la politique ! La démocratie a besoin de citoyens engagés et non spectateurs, d'élus efficaces et à l'écoute. Et de débats constructifs. Elle a besoin d'un Parlement qui fonctionne dans l'intérêt du pays. »

François-Xavier Lefranc, président du directoire et directeur de la publication, « La politique, c'est l'action » (éditorial),
Ouest-France des 21 et 22 décembre 2024.